

Le semis est une technique ancienne de reboisement. Cette technique nécessite **un travail du sol et une préparation du lit de semence soignés.**

QUELLE GRAINE UTILISER ?

(voir aussi fiche *Matériel Forestier de Reproduction*)

Les **graines** doivent être achetées chez des marchands agréés (garantie d'origine et de qualité). La couleur des étiquettes renseigne sur la catégorie du matériel forestier utilisé. Les graines utilisées **doivent être accompagnées d'information sur leur qualité génétique** afin de connaître leur origine.

Concernant le Pin maritime, il existe 2 types de graines classées :

- **Étiquette verte : catégorie sélectionnée.** D'origine Aquitaine, la graine est issue de peuplements choisis sur la base de critères phénotypiques.
- **Étiquette rose : catégorie qualifiée.** La graine est produite dans des vergers à graines. Les variétés améliorées disponibles aujourd'hui ont été sélectionnées sur les critères de vigueur et de forme (celles du futur prendront en compte la résistance à des maladies et la qualité du bois).

Pour assurer un meilleur taux de germination, les graines de pin maritime peuvent être exposées à la lumière durant 4 à 5 jours.

QUELLE QUANTITE SEMER ?

La dose utilisée est comprise entre **2 et 3 kg/ha**, mais compte tenu du coût et du potentiel de production, on peut baisser la dose à **1 / 1,5 kg**, notamment sur les landes sèches où la concurrence herbacée est moins forte.

MISE EN PLACE

> Période

La plus favorable se situe de **février à mai** pour les stations assainies. Dans le cas des landes humides, on peut installer un semis jusqu'à la mi-juillet.

> Sol

Afin de faire germer l'ensemble des graines, il est indispensable de préparer un lit de semence **homogène, finement émietté et régulier.**

> L'interligne

La largeur préconisée est de **4 à 4,5 m.**

> Outils

La majorité des semoirs utilisés sont mécaniques, certains sont pneumatiques. Ils sont placés de préférence derrière la roue du tracteur, ce qui permet de tasser un peu la terre et d'éviter les poches d'air.

COÛTS

Ils varient en fonction du travail du sol effectué et de la qualité des graines :

- **Étiquette verte** : de 90 à 150 euros HT/kg.
- **Étiquette rose** : de 180 à 260 euros HT/kg.



RESTRICTIONS

La technique de semis est à proscrire dans les cas suivants :

- Après un "nettoyage tempête" réalisé au **broyeur lourd** qui laisse un mulch trop épais et continu qui sera mal labouré.
- Dans les zones fortement infestées par le **fomès**, il y a une augmentation du risque de propagation au moment des dépressages. **Le traitement préventif est indispensable** mais engendre des coûts supplémentaires.

A l'exception du semis basse densité, le semis est fortement déconseillé pour des raisons sanitaires et en cas de risque de dégâts de gibier.

ATTENTION à réaliser le(s) dépressage(s) au bon moment sous peine de compromettre l'avenir du peuplement ou de s'engager irrémédiablement vers de la production de biomasse.



Semis avant dépressage



Semis après dépressage

Remarque dans le cadre du plan chablis

Pour bénéficier de la subvention,

- la **densité minimale à 5 ans** doit être de **1 000 tiges/ha**, affranchies de la végétation concurrente et **exempte de dégâts de gibiers.**
- la **densité maximale à 5 ans** doit être de **2 500 tiges/ha.**